

Systeme de tarification fondé sur le rendement (STFR) du gouvernement fédéral

Redistribuer les produits du STFR pour réduire les émissions de GES du Yukon – Questions à considérer par les parties intéressées

Introduction

Les questions ci-après visent à mettre à avant certaines considérations importantes pour la conception d'un programme destiné à financer des projets qui réduiront les émissions au Yukon. Les exemples fournis sous chaque question ne sont pas exhaustifs. Ils sont proposés pour vous aider à orienter votre réponse. Nous vous invitons à formuler d'autres points de vue que nous prendrons en considération.

Veuillez envoyer vos observations écrites à l'adresse carbonrebate@yukon.ca avant le lundi 3 octobre 2022. Vos observations doivent comprendre des précisions sur la justification des solutions que vous proposez. Elles peuvent être rédigées dans le format de votre choix. Vous aurez également l'occasion de discuter de ces questions et de donner une rétroaction lors des réunions que nous organiserons à la fin de l'été et au début de l'automne.

Questions

Q1. *Quelles installations devraient être admissibles au financement?*

- Les installations inscrites au STFR uniquement?
- Les installations admissibles au STFR, y compris sur une base volontaire?
- Les installations à forte consommation d'énergie et tributaires des échanges commerciaux, y compris celles qui ne sont pas admissibles au STFR?
- D'autres installations ou groupes devraient-ils être admissibles à un financement?

Q2. Comment devrions-nous évaluer et classer les projets multiples?

- En se basant uniquement sur les réductions totales attendues des émissions de gaz à effet de serre?
- En se basant sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre pour chaque dollar de financement accordé?
- En se basant sur d'autres facteurs en plus des réductions d'émissions? Dans ce cas, quels autres facteurs?
- Sur la base du modèle « premier arrivé, premier servi », sous réserve de certaines exigences minimales?
- Pouvez-vous relever d'autres méthodes d'évaluation et de classement des projets?

Q3. Où les projets devraient-ils se dérouler?

- Uniquement dans l'installation admissible?
- N'importe où au Yukon?
- Devrait-il y avoir d'autres restrictions quant à l'endroit où les projets se déroulent?

Q4. Comment s'assurer que les réductions des émissions de gaz à effet de serre s'ajoutent aux activités habituelles (c'est-à-dire que les réductions ne se produiront que si le projet est financé)?

- Exclure les projets régis par les obligations légales existantes (par exemple, la remise en état)?
- Exclure les projets liés à l'entretien, aux réparations et aux mises à niveau d'équipement nécessaires?
- Exiger la confirmation d'une tierce partie que les réductions s'ajoutent aux activités habituelles?
- Existe-t-il d'autres méthodes permettant de s'assurer que les réductions s'ajoutent aux activités habituelles?

Q5. Devrait-il y avoir des montants de financement minimum ou maximum pour chaque projet?

- Quels devraient être les montants minimum et maximum?
- Ces montants devraient-ils être les mêmes pour tous les demandeurs et tous les projets?
- Pouvez-vous relever d'autres considérations liées au financement minimum ou maximum?

Q6. Les demandeurs devraient-ils être tenus de couvrir une partie des frais du projet?

- Quel devrait être le ratio de partage des coûts entre les demandeurs et le gouvernement du Yukon?
- Le ratio de partage des coûts doit-il être le même pour tous les demandeurs et tous les projets?
- Pouvez-vous relever d'autres considérations liées au partage des coûts?